

**Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour toute demande de dérogation**  
**Rentrée 2018**

Ordre de priorité	Motif de la demande (un seul motif par demande, les motifs ne sont pas cumulables)	Pièce(s) à fournir
<b>1</b>	Elève souffrant d'un handicap	Copie de l'attestation de la maison départementale de l'autonomie (MDA) et, sous pli cacheté, un certificat médical établi par le <u>médecin scolaire</u> qui explique l'intérêt pour la scolarisation de l'élève, d'obtenir cette dérogation.
<b>2</b>	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical établi par le <u>médecin scolaire</u> sous pli cacheté.
<b>3</b>	Elève susceptible d'être boursier (*) (voir plafond de ressources ci-dessous)	Copie de l'avis d'imposition <u>2017</u> sur les revenus 2016 dans son intégralité et faisant apparaître le <u>revenu fiscal de référence</u> . En cas de divorce, joindre le jugement établissant le mode de garde de l'enfant et en cas de résidence alternée, joindre l'avis d'imposition des deux parents.
<b>4</b>	Elève dont le frère ou la sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2018	Certificat de scolarité des enfants concernés (non valable si le frère ou la sœur sont scolarisés en 3 <sup>ème</sup> en 2017-2018).
<b>5</b>	Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation d'assurance habitation principale) et un plan (carte, mappy, google) en indiquant d'une croix le domicile, l'établissement de secteur et l'établissement demandé.
<b>6</b>	Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>• classe à horaire aménagé (CHAM - CHAD et CHAT),</li> <li>• sections internationales</li> </ul>	<b>Ne concerne que les élèves à l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup>.</b>
<b>7</b>	Autre situation	Justificatif à votre convenance.

(\*) Plafond de ressources applicables pour l'évaluation du critère « boursier »  
Barème mis à jour le 26 février 2018 (applicable pour l'année scolaire 2017/2018)

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel en Euros (€)
1	15 048
2	18 521
3	21 993
4	25 466
5	28 939
6	32 412
7	35 884
8 enfants ou plus	39 357

Important : si les pièces obligatoires ne sont pas fournies, la demande sera examinée au motif « autre situation ». Aucune pièce manquante ne sera réclamée.